

Image not found or type unknown



Trous murs / retenue quasi intégrale de la caution

Par **jeje926_old**, le **09/10/2007** à **10:30**

Lors de l'état des lieux de sortie l'agence immobilière a apposé des remarques concernant les trous de chaque mur bien qu'ils aient été rebouchés. rnl m'a confirmé que je ne pouvais apposer aucune mention de contestation sur l'état des lieux de sortie et qu'elle devait se faire par un notaire. rnl Par conséquent je n'ai pas pu le contester. rnl Même si les trous n'étaient pas rebouchés à la perfection ils ont spécifié qu'ils devaient faire appel à une sté extérieure pour reboucher/poncer et bien sur peindre le mur complet (tant qu'à faire) : total 800 euro (copie devis) et retenue de la quasi totalité de la caution soit + de 1200 euro (avec les provisions) rnl Y a t il un moyen de contestation ?